



(pour l'établissement c
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

2015 D N° 1570
 Publié et enregistré le 10/03/2015 au SPF de TARBES 1
 Volume : 2015 P N° 1095
 Droits : Néant
 CSI : 15,00 EUR
 TOTAL : 15,00 EUR
 Reçu : Quinze Euros

Pour le Service de la Publicité Foncière,
 Le comptable des finances publiques,
 Andre CAUSSADE

CSI⁽¹⁾ :

TOTAL

**ACTE D'APPORT EN SOCIETE SCI ADANCHERVI EN DATE DU 26 DÉCEMBRE
 2014**

ATTESTATION RECTIFICATIVE

Dépôt en date du 20 janvier 2015, sous le numéro 2015 D 00385, volume 2015P, numéro 00267.

Comme suite à la notification préalable à un rejet de la formalité en date du 4 mars 2015, numéro 2015/0067.

Maître Anne MONTESINOS Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane VIAUD et Anne MONTESINOS, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à BAGNERES DE BIGORRE, 22, Allée des Coustous.

ATTESTE qu'il y a lieu d'apporter à l'acte ci-dessus visé, les précisions suivantes :

Sous le paragraphe "ORIGINE DE PROPRIETE", concernant la parcelle sise à HIIS, cadastrée : section A n°75, il y a lieu de préciser que ladite parcelle appartient en propre à Madame BRAU née ABEILLE par suite de l'attribution qui lui en a été faite suivant acte reçu par Me Albert PUJOL-CAPDEVIELLE, notaire à TARBES, contenant donation à titre de partage anticipé, le 26 novembre 2007, publié le 23 janvier 2008 volume 2008P n°367, suivie d'une attestation rectificative publiée le 27 février 2008 volume 2008P n°1094.

Etablie en deux exemplaires certifiés exactement conformes entre eux.

FAIT A BAGNERES DE BIGORRE (Hautes-Pyrénées),
 LE QUATRE MARS DEUX MIL QUINZE.



(1) CSI : Contribution de sécurité immobilière

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.